

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI
MRC DE LA MATAWINIE**

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025 (16)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8 décembre 2025 à 19h00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci sous la présidence de monsieur Robert Chicoine, maire. Madame Martine Bélanger agit à titre de greffière-trésorière de l'assemblée.

SONT PRÉSENTS : Mme Magdalena Prieto, siège # 1
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 2
M. Michel Maisonneuve, siège # 3
M. Guy Rivest, siège #4
M. Claude Rondeau, siège # 5
Mme Holly Crandall, siège # 6

SONT ABSENTS:

PRÉSENCE DU PUBLIC : 22 personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Robert Chicoine, après vérification du quorum, déclare que la séance est ouverte à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour;
CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour est disponible au public;
CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité;
CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que déposé, et demeure ouvert à toute modification.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-313

Adopté unanimement par les conseillers.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a reçu une copie du procès-verbal à adopter, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Guy Rivest
Et résolu

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté, à savoir :

- Séance ordinaire du 17 novembre 2025

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-314

Adopté unanimement par les conseillers.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE ET AUTRES RAPPORTS

La greffière-trésorière dépose la liste de correspondances reçues depuis la séance du conseil du 17 novembre 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

La greffière- trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses en date du 30 novembre 2025. Elle résume l'état des revenus et des dépenses à la demande du président.

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a déposé la liste des comptes à payer au montant de 40 380.51 \$ en date du 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Holly Crandall

Et résolu,

QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 soient définis comme suit :

Liste des comptes à payer	40 380.51\$
Liste des paiements incompressibles	120 198.26\$
Chèques émis en vertu d'une résolution	425 675.97\$
Liste des salaires	111 315.32 \$
Total des déboursés du mois de novembre 2025	697 570.06 \$

QUE les déboursés au montant de 697 570.06 \$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.

QUE le maire ainsi que la directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-315

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES À PAYER

7. RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

7.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT R-229-1 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 229 RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX [R-229-1]

La conseillère Julie-Anne Cousineau dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement numéro 229-1 ayant pour effet de modifier le règlement 229 relatif aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et les employés municipaux et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Avis 2025-05

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES RÈGLEMENTS ET LES AVIS DE MOTION

8. ADMINISTRATION, GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 FADOQ – DEMANDE DE COMMANDITE [N/D 03-304]

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ pour la tenue de leur banquet de Noël annuel;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 4 ensembles cadeaux comprenant chacun 1 carte cadeau de la SAQ de 25\$, une casquette et un porte-clés à l'effigie de la Municipalité ainsi qu'une gourde isotherme à l'effigie du service incendie, le tout pour une valeur totale de 75\$ chacun.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-316

Adopté unanimement par les conseillers.

8.2 LA PETITE MISSION – DEMANDE DE SOUTIEN À LA GUIGNOLÉE 2025 [N/D 03-304]

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Petite Mission pour la Guignolée 2025;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1 000 \$ à la Petite Mission pour la Guignolée annuelle 2025 en soutien aux familles dans le besoin de la Municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-317

Adopté unanimement par les conseillers.

8.3 AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES

CONSIDÉRANT que, par sa résolution N° 22-052, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le 2 novembre 2025 s'est tenu une élection générale ;

CONSIDÉRANT que le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 9 250 \$;

CONSIDÉRANT que les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 16 971.54 \$, constitués notamment de :

- La rémunération du personnel électoral ;
- Les dépenses liées aux procédures électORALES ;
- Les dépenses liées au matériel électoral.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Rivest

Et résolu,

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 9 250 \$ pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025 ;

QUE les sommes nécessaires pour couvrir le montant excédentaire des frais liés à cette élection soient puisées à même le fonds général de l'exercice.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-318

Adopté unanimement par les conseillers.

8.4 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec*, prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto

Et résolu,

QUE les séances débuteront à 19h00 et se tiendront à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne situé au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

19 janvier	9 février	9 mars	13 avril
11 mai	8 juin	13 juillet	17 août
14 septembre	13 octobre	9 novembre	14 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément au *Code municipal du Québec*.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-319

Adopté unanimement par les conseillers.

8.5 DÉMISSION – EMPLOYÉ NUMÉRO 19-01

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employé 19-01 reçue le 19 novembre dernier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

QUE le conseil accepte la démission de l'employé 19-01 et autorise l'affichage du poste conformément à la convention collective en vigueur.

QUE le conseil municipal remercie l'employé et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-320

Adopté unanimement par les conseillers.

8.6 PÉDIATRIE SOCIALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Pédiatrie sociale pour la Guignolée 2025;

CONSIDÉRANT que cet organisme apporte aide et soutien à notre communauté;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 250\$ pour la Guignolée annuelle 2025 en soutien aux familles dans le besoin.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-321

Adopté unanimement par les conseillers.

8.7 EMBAUCHE MARIE-JOSÉE AUBIN – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT les candidatures reçues en lien avec l'affichage du poste sur les différentes plateformes;

CONSIDÉRANT le résultat des entrevues et les compétences des candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE le conseil municipal entérine la recommandation de la direction générale et procède à l'embauche de Madame Marie-Josée Aubin au poste de préposée à l'entretien ménager, conformément aux conditions de la convention collective.

QUE le début d'emploi est prévu le 6 janvier 2026.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-322

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ADMINISTRATION, GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Aucun dossier

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

10.1 BRUNEAU ÉLECTRIQUE – AUTORISATION DU DÉCOMpte DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT le décompte progressif de Bruneau électrique pour la réalisation des travaux d'électrification du parc de la rivière Dufresne correspondant à 50% du contrat;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Claude Rondeau
Et résolu,

QUE le conseil autorise le premier paiement du décompte progressif des travaux d'électrification de parc de la rivière Dufresne par Bruneau Électrique au montant de 200 156.56\$ selon les recommandations du chargé de projet, Monsieur Pierre Dupuis, et de l'ingénieur, Monsieur Alexandre Auclair.

QUE cette dépense soit prise à même l'aide financière reçue du Fonds Région Ruralité volet 2 (FFR) de la MRC de Matawinie.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-323

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 ÉCOLE AU GRÉ-DES-VENTS – DEMANDE DE FINANCEMENT

Siégeant au conseil d'administration de l'école au Gré-des-Vents, Mme Cousineau se retire de la décision

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'école au Gré-des-Vents pour les aider dans leur campagne de financement ayant pour but de financer les activités de l'année en cours;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Magdalena Prieto
Et résolu,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ à l'école au Gré-des-Vents pour leur campagne de financement.

QUE le conseil municipal accorde également à l'école au Gré-des-Vents un don de 6 ensembles cadeaux comprenant chacun une casquette et un porte-clés à l'effigie de la Municipalité ainsi qu'une gourde isotherme à l'effigie du service incendie, le tout pour une valeur totale de 50\$ chacun.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-324

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

13. DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION ÉCONOMIQUES

13.1 DÉMARCHE DE PROXIMITÉ – À LA DÉMARCHE ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT la demande s'inscrit dans une approche territoriale autour d'un engagement partagé entre les acteurs intersectoriels pour agir sur les facteurs qui influencent la santé de la population et le développement durable au sein d'une municipalité;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser la mise en place d'actions concertées, des rencontres intersectorielles ont lieu quatre fois par année communément appelées la Table sectorielle des partenaires de la démarche de proximité de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci;

CONSIDÉRANT que les membres de la Table intersectorielle des partenaires de la démarche de proximité souhaitent se mobiliser, en fonction de leur champ d'expertise, pour :

- Agir sur les déterminants de la santé (sociaux, économiques et environnementaux)
- Adapter et simplifier l'accès aux services de proximité
- Influencer le parcours de vie des individus / population
- Développer une communauté bienveillante
- Engager le citoyen dans l'action

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Michel Maisonneuve
Et résolu,

QUE le conseil municipal s'engage dans la démarche de proximité en signant la résolution d'engagement qui requiert de la part de l'organisme ce qui suit :

- Nommer une personne pour participer aux rencontres de la Table intersectorielle des partenaires de la démarche de proximité qui puisse assumer le rôle attendu et s'assure de le remplacer le cas échéant (annexe 1);
- S'engager à appuyer les orientations et les actions promues par la Table intersectorielle au sein de son organisation (annexe 2);
- Souscrire au principe de « No wrong door », ce qui signifie qu'il reconnaît sa part de responsabilité dans l'accompagnement des citoyens. Il agit avec respect, écoute et solidarité, en s'engageant à accueillir, orienter ou accompagner toute demande, peu importe la porte d'entrée;
- Encourager la responsabilisation collective pour renforcer la chaîne de survie lorsqu'un arrêt cardiaque survient. Pour ce faire, il fait la promotion de la formation en réanimation (RCR ou Héros en 30) auprès des citoyens et/ou de ses employés et favorise l'accès aux défibrillateurs externes automatisés (DEA) – application de géolocalisation DEA Québec;
- Agir concrètement à promouvoir une culture de bienveillance et à préserver la vitalité du tissu social par notamment la formation Éclaireur.

QUE le conseil municipal nomme Mme Holly Crandall, conseillère au siège numéro 6, pour siéger à la Table intersectorielle des partenaires de proximité de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-325

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION ÉCONOMIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

14. FERMETURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne
Et résolu,

QUE Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h50

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-326

Adopté majoritairement par les conseillers.

Robert Chicoine
Maire

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Chicoine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Robert Chicoine
Maire